

# AVIS

## D'ENQUETE PUBLIQUE

### Communauté de communes Argentan Intercom

#### Enquête publique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne communauté de communes des courbes de l'Orne, à l'approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et Patrimoine (AVAP) d'Écouché-les-Vallées et à l'abrogation des cartes communales d'Avoine, d'Écouché, de Lougé-sur-Maire et de Vieux-Pont

Par arrêté A19-33URB du 5 août 2019, le Président d'Argentan Intercom, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets cités en objet. L'enquête publique se déroulera **du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 16 octobre 2019 à 16h00.**

A l'issue de l'enquête, Argentan Intercom se prononcera définitivement sur l'approbation du PLUi et de l'AVAP et sur l'abrogation des cartes communales.

Par décision du Président du Tribunal administratif de Caen Monsieur Dominique PACORY a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête et Messieurs Daniel HUGUET et Didier SOYER en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

L'enquête publique se déroulera au siège d'Argentan Intercom (siège de l'enquête publique), ainsi que dans les mairies suivantes : Avoine, Boucé, Ecouché-les-Vallées, Lougé-sur-Maire, Monts-sur-Orne, Rânes et Vieux-Pont.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête, y seront tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à l'enquête publique conformément au code de l'environnement,
- Le projet de PLUi tel qu'arrêté par le conseil communautaire le 15 avril 2019. Une évaluation environnementale a été menée lors de l'élaboration du PLUi. Cette dernière figure dans le rapport de présentation. L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement est présent dans le dossier d'enquête publique dans la partie consacrée aux avis des Personnes Publiques Associées.
- Le projet d'AVAP d'Écouché-les-Vallées tel qu'arrêté par le conseil communautaire le 15 avril 2019,
- Les projets d'abrogation des quatre cartes communales.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet d'Argentan Intercom ([www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)) à la rubrique vie quotidienne/urbanisme/enquêtes publiques et participations du public.

Un poste informatique sera tenu à disposition du public à la communauté de communes Argentan Intercom aux jours et horaires habituels d'ouverture afin de permettre la consultation du dossier.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible via le site internet d'Argentan intercom ([www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)) rubrique vie quotidienne/urbanisme/enquêtes publiques et participations du public et via l'adresse : <https://www.registredemat.fr/plui-courbesdelorne>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui-courbesdelorne@registredemat.fr](mailto:plui-courbesdelorne@registredemat.fr). Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susmentionné.
- Sur les registres d'enquête papiers mis à disposition dans les lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Par voie postale en adressant un courrier au Président de la commission d'enquête à Argentan Intercom, service urbanisme, 12 route de Sées – BP90220 – 61205 ARGENTAN.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour l'informer sur les projets et recevoir ses observations écrites ou orales au siège de la communauté de communes Argentan Intercom et dans les mairies selon le calendrier suivant :

Sites	Permanences
Mairie de Monts-sur-Orne	Lundi 16 septembre de 9h à 11h
Mairie d'Écouché-les-Vallées	Lundi 16 septembre de 14h à 17h Mercredi 2 octobre de 14h à 17h Mardi 8 octobre de 9h à 12h
Mairie d'Avoine	Mardi 17 septembre de 14h00 à 15h00
Mairie de Rânes	Mercredi 18 septembre de 9h à 11h Mardi 8 octobre de 15h à 17h
Mairie de Lougé-sur-Maire	Jeudi 19 septembre de 15h à 16h
Mairie de Vieux-Pont	Mardi 1er octobre de 11h à 12h
Mairie de Boucé	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre de 14h à 16h Jeudi 10 octobre de 15h à 17h
Siège d'Argentan Intercom	Mercredi 16 octobre de 14h à 16h

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront remis à la commission d'enquête et clos par elle. La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois, sous réserve de demande motivée de report, pour transmettre au Président d'Argentan Intercom le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions et son avis motivés.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et conclusions et avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet d'Argentan Intercom ([www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)).

Un exemplaire sera transmis à Madame la Préfète de l'Orne ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Cet avis sera publié par voie d'affichage au siège d'Argentan Intercom et dans toutes les communes concernées. L'avis sera également publié sur le site internet d'Argentan Intercom. En outre, un avis sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux locaux.